



<https://www.sudouest.fr/charente-maritime/jonzac/haute-saintonge-l-eolien-dans-le-verseur-2081747.php>

Haute-Saintonge : l'éolien dans le viseur

Lecture 2 min

[Accueil Charente-Maritime Jonzac](#)



La population de Haute-Saintonge ne semble pas voir d'un bon œil les projets d'implantation d'éoliennes sur son territoire. © Crédit photo : illustration S. L.

Par Sébastien Lahalle

Publié le 09/04/2021 à 14h33

La population de Haute-Saintonge semble rejeter l'éolien. Une commission consultative vient d'être créée par les élus

Comme le demande la loi, la Communauté de communes de Haute-Saintonge (CdCHS) a élaboré un Plan climat air énergie territorial (PCAET) pour six ans, de 2021-2027. Lancé l'année dernière, ce plan a été soumis à une consultation publique. Les habitants ont pu donner leur avis sur les questions d'écologie, par voie électronique, du 9 novembre au 11 décembre 2020.

Le résultat est sans appel. L'éolien fait l'unanimité... contre lui ! Interrogé à ce sujet, Claude Belot, le président de la CdCHS confirme : « Une chose m'a particulièrement frappé dans les réponses. Tous ceux qui sont intervenus ont indiqué qu'ils étaient en faveur de la géothermie, du solaire et du bois. En revanche, ils ne veulent pas d'éoliennes sur le territoire. C'est une source de division, d'appauvrissement... Cela m'a interpellé. Maintenant que l'on fait fabriquer des mâts de près de 250 mètres de haut puisqu'il n'y a pas de vent au sol, on voit apparaître un rejet de la population. Et ce n'est pas propre à la Haute-Saintonge, il y en a déjà trop en Charente, dans le Ruffécois, le Confolentais, à Saint Jean d'Angély... »

Rejeté aussi par les élus

Le mécontentement des habitants est perceptible. « Beaucoup de gens me sollicitent afin de me faire part de leur opposition à des projets éoliens proches de chez eux. Nous avons donc décidé de créer une commission », indique le président.

Vingt-trois élus, maires d'autant de communes de Haute-Saintonge, se sont regroupés au sein de cette commission consultative. À noter que l'ensemble des élus communautaires ont eu, eux aussi, à donner leur avis sur l'éolien le 24 mars dernier à l'occasion du dernier conseil en date. Là encore, à l'unanimité, l'éolien a été rejeté. Le président Claude Belot entend par ailleurs demander aux candidats aux prochaines élections cantonales et régionales, de se prononcer à leur tour sur le sujet.

Quant au PCAET, la CdCHS va devoir le coordonner et l'animer pendant six ans pour mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'enjeux tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation au changement climatique, la sobriété énergétique, la qualité de l'air, le développement des énergies renouvelables. Une évaluation à trois ans sera réalisée.

Combien d'éoliennes en Charente-Maritime ?

L'observatoire éolien mis en place par la collectivité territoriale fin 2018 recensait, à la fin de l'année dernière, 101 éoliennes en production. La préfecture a également donné son accord pour l'installation de 72 éoliennes supplémentaires dans les Vals de Saintonge, 15 en Aunis et dans l'agglomération de La Rochelle, ainsi que quatre en Haute-Saintonge, pour un total de 91 mâts. L'observatoire indique, par ailleurs, que des demandes venant d'opérateurs privés sont en cours d'instruction par les services de l'État : 48 dans les Vals de Saintonge, 43 sur le territoire de l'Aunis et de l'Agglo rochelaise et 4 sur le périmètre de l'agglomération de Saintes. À cela s'ajoutent 171 « intentions de projets », dont 57 situés dans le nord de la Charente-Maritime. Le département est le plus fortement doté de Nouvelle-Aquitaine et le plus sollicité.
